

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 juillet 2023 À 20h15

PRÉSENTS : M. Philippe JOUNY, M. Daniel CHÂTEAU, Mme Valérie LAMACQ, M. Sylvain AUBINEAU, Mme Nathalie POULAIN, M. Jean-François SARMIER, M. Sylvain MOËSSARD, Mme Chantal PINARD, Mme Soizick LE DERFF, M. Romain DAVID

ABSENTS : M. Stéphane DUHAYON donne pouvoir à M. Daniel CHATEAU, Mme Marylise CAUX, Mme Aurélie GAUCHET, M. Jean-Michel SOUCHU pouvoir à Jean-François SARMIER, M. Didier GUTKNECHT, Mme Elodie MOYSAN, Mme Séverine LESCOUEZEC, M. Antoine RENOULT, Mme Anne NOBLET pouvoir à Soizick LE DERFF

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Soizick LE DERFF

Date de convocation : Le 3 juillet 2023

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

VALIDATION DU PROCES VERBAL DU 09 JUIN 2023

Le procès-verbal du 09 juin 2023 a été **adopté à l'unanimité**.

DELIBERATION N°35

TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE 2023-2024

Depuis le début de l'année scolaire, le prix de certaines matières premières a augmenté de manière importante.

Le coût de l'inflation est répercuté par le prestataire qui conduit la collectivité à procéder à une augmentation de repas. Les propositions suivantes ont été présentées :

	TARIFS 2023	2023-2024 Proposition 1	2023-2024 Proposition 2	2023-2024 Proposition 3
		15%	20%	25%
TARIF 1 Inscription à l'année	3.90 €	4.49 €	4.68 €	4.88 €
TARIF 2 Inscription la veille après 09h30 ou le jour même	5.68 €	6.53 €	6.82 €	7.10 €
TARIF 3 Coût du service enfants allergiques (repas fourni par la famille)	1.95 €	2.24 €	2.34 €	2.44 €

→ **Le Conseil Municipal a validé** les tarifs de la proposition 1 soit une augmentation de 15 % pour l'année 2023-2024

DELIBERATION N°36

TARIFS APS/ALSH/ PLAN MERCREDI

Madame Valérie LAMACQ adjointe en charge aux affaires scolaires et à l'enfance-jeunesse informe le conseil municipal que la tarification de ses services PERISCOLAIRE, ALSH /PLAN MERCREDI doivent être revaloriser pour l'année 2023-2024

Le prix proposé aux usagers représente la qualité de ce service et témoigne des tous les efforts faits en termes de coût de gestion pour contenir les charges.

ACCUEIL DE LOISIRS VACANCES et/ou ACCUEIL MERCREDI PERISCOLAIRE Tarifs 2023-2024

PROPOSITION 1

ACCUEIL DE LOISIRS VACANCES et/ou ACCUEIL MERCREDI PERISCOLAIRE PROPOSITION +5%

Tarifs selon le Quotient Familial	QF>450		451 à 650		651 à 850		851 à 1050		1051 à 1200		1201 à 1350		1351 à 1500		1501 et+	
	C	HC	C	HC	C	HC	C	HC	C	HC	C	HC	C	HC	C	HC
Journée complète 08h00-17h00	7.35 €	9.45 €	8.30 €	10.49 €	9.35 €	11.64 €	10.61 €	12.93 €	11.97 €	14.34 €	13.55 €	15.93 €	15.33 €	17.67 €	17.33 €	19.62 €
Matin sans temps de repas 08h00-12h00	4.67 €	5.72 €	5.17 €	6.35 €	5.70 €	7.05 €	6.30 €	7.82 €	6.96 €	8.68 €	7.70 €	9.64 €	8.51 €	10.70 €	9.40 €	11.89 €
Matin avec temps de repas 08h00-13h00	5.25 €	6.77 €	5.78 €	7.46 €	6.35 €	8.19 €	6.99 €	9.01 €	7.69 €	9.91 €	8.45 €	10.91 €	9.30 €	12.00 €	10.23 €	13.20 €
Après-midi sans temps de repas 13h00-17h00	4.67 €	5.72 €	5.17 €	6.35 €	5.70 €	7.05 €	6.30 €	7.82 €	6.96 €	8.68 €	7.70 €	9.64 €	8.51 €	10.70 €	9.40 €	11.89 €
Après-midi avec temps de repas 12h00-17h00	5.25 €	6.77 €	5.78 €	7.46 €	6.35 €	8.19 €	6.99 €	9.01 €	7.69 €	9.91 €	8.45 €	10.91 €	9.30 €	12.00 €	10.23 €	13.20 €

PROPOSITION 2

ACCUEIL DE LOISIRS VACANCES et/ou ACCUEIL MERCREDI PERISCOLAIRE PROPOSITION +10%

Tarifs selon le Quotient Familial	QF>450		451 à 650		651 à 850		851 à 1050		1051 à 1200		1201 à 1350		1351 à 1500		1501 et+	
	C	HC	C	HC	C	HC	C	HC	C	HC	C	HC	C	HC	C	HC
Journée complète 08h00-17h00	7.70 €	9.90 €	8.69 €	10.99 €	9.79 €	12.20 €	11.11 €	13.54 €	12.54 €	15.03 €	14.19 €	16.69 €	16.06 €	18.51 €	18.15 €	20.56 €
Matin sans temps de repas 08h00-12h00	4.90 €	6.00 €	5.41 €	6.66 €	5.97 €	7.38 €	6.60 €	8.20 €	7.29 €	9.10 €	8.06 €	10.10 €	8.91 €	11.21 €	9.85 €	12.45 €
Matin avec temps de repas 08h00-13h00	5.50 €	7.10 €	6.05 €	7.81 €	6.66 €	8.58 €	7.33 €	9.44 €	8.05 €	10.38 €	8.86 €	11.43 €	9.75 €	12.57 €	10.71 €	13.83 €
Après-midi sans temps de repas 13h00-17h00	4.90 €	6.00 €	5.41 €	6.66 €	5.97 €	7.38 €	6.60 €	8.20 €	7.29 €	9.10 €	8.06 €	10.10 €	8.91 €	11.21 €	9.85 €	12.45 €
Après-midi avec temps de repas 12h00-17h00	5.50 €	7.10 €	6.05 €	7.81 €	6.66 €	8.58 €	7.33 €	9.44 €	8.05 €	10.38 €	8.86 €	11.43 €	9.75 €	12.57 €	10.71 €	13.83 €

Pour les deux propositions / maintien du dégrèvement

Pour l'accueil de loisirs vacances et la garderie, un dégrèvement est appliqué pour les familles ayant plusieurs enfants fréquentants le centre en même temps. Pour le 2ème enfant présent : -10%, pour le 3ème enfant et plus : -15%

Pour les assistants familiaux qui accueillent des enfants confiés par les services de la protection de l'enfance et résidant dans la commune, le conseil municipal a délibéré en faveur de l'application d'un tarif minimum, correspondant au premier barème du quotient familial.

ACCUEIL PERISCOLAIRE MATIN ET SOIR A LA 1/2 HEURE TARIF 2022-2023

Tarifs selon le Quotient Familial	QF>450	451 à 650	651 à 850	851 à 1050	1051 à 1200	1201 à 1350	1351 à 1500	1501 et +
Régime général et autres régimes COMMUNE	0.72 €	0.80 €	0.89 €	0.98 €	1.09 €	1.21 €	1.35 €	1.49 €
Régime général et autres régimes HORS COMMUNE	0.92 €	1.02 €	1.13 €	1.26 €	1.40 €	1.55 €	1.72 €	1.91 €

ACCUEIL PERISCOLAIRE MATIN ET SOIR A LA 1/2 HEURE TARIF 2023-2024

PROPOSITION 1

ACCUEIL PERISCOLAIRE MATIN ET SOIR A LA 1/2 HEURE **PROPOSITION +15%**

Tarifs selon le Quotient Familial	QF>450	451 à 650	651 à 850	851 à 1050	1051 à 1200	1201 à 1350	1351 à 1500	1501 et +
Régime général et autres régimes COMMUNE	0.83 €	0.92 €	1.02 €	1.13 €	1.25 €	1.39 €	1.55 €	1.71 €
Régime général et autres régimes HORS COMMUNE	1.06 €	1.17 €	1.30 €	1.45 €	1.61 €	1.78 €	1.98 €	2.20 €

PROPOSITION 2

ACCUEIL PERISCOLAIRE MATIN ET SOIR A LA 1/2 HEURE **PROPOSITION +20%**

Tarifs selon le Quotient Familial	QF>450	451 à 650	651 à 850	851 à 1050	1051 à 1200	1201 à 1350	1351 à 1500	1501 et +
Régime général et autres régimes COMMUNE	0.86 €	0.96 €	1.07 €	1.18 €	1.31 €	1.45 €	1.62 €	1.79 €
Régime général et autres régimes HORS COMMUNE	1.10 €	1.22 €	1.36 €	1.51 €	1.68 €	1.86 €	2.06 €	2.29 €

SUPPLEMENT TARIFAIRE POUR L'ALSH/ APS / PLAN MERCREDI

SUPPLEMENTS			
	2022-2023	2023-2024	
Petit déjeuner	0.80 €	1 €	
Activités -20kms	3 €	3 €	
Activités +20kms	3 €	3 €	
Collation	gratuité	gratuité	
Activité 1		4 €	si prix de l'entrée ≤ 6 €
Activité 2		6 €	si prix de l'entrée compris entre 6,01€ et 8€
Activité 3		8 €	si prix de l'entrée > 8,01€
Nuitée sur site (forfait 12h00)	6 €	10 €	
Pénalité de retard pour récupérer les enfants	5 €	5 €	
Pénalité de retard de dépôt des dossiers par enfant	10 €	10 €	

- **Le Conseil Municipal a validé l'augmentation de 5%** le tarif d'accueil de loisir /accueil mercredi périscolaire oppositions à compter du 4 septembre 2023
- **A Validé l'augmentation de 15%** le tarif d'accueil périscolaire matin et soir à la ½ heure à compter du 4 septembre 2023
- **A validé le supplément tarifaire PAS/ALSH/PLAN MERCREDI** à compter du 4 septembre 2023

DELIBERATION N°37

SUBVENTIONS EXEPTIONNELLES

L'amicale du centre d'incendie et de secours de St Gildas des Bois organisera le Cross Inter Départemental des Sapeurs-Pompiers le 17 décembre 2023. Cette compétition accueillera environ 500 coureurs.

Une demande de subvention exceptionnelle est demandée à la commune afin de participer aux frais d'organisation de cet événement.

L'association « Arbre à mots » souhaite implanter un panneau signalant la plantation de 130 arbres sur le terrain que la commune à mis à disposition sur Branducas.

Une subvention exceptionnelle a été demandée à la commune pour un montant de 1 200 euros.

→ **Le conseil municipal a validé à l'unanimité de verser les subventions suivantes**

- **300 euros** pour Amicale du centre d'incendie et de secours
- **500 euros** pour l'association l'arbre à mots.

DELIBERATION N°38

MODIFICATION DUREE HEBDOMADAIRE POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF

Le Maire a exposé au conseil municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'adjoint administratif permanent à temps non complet pour les nécessités de services

Un avis favorable du Comité Technique a été rendu le 2 juin 2023

- **Le Conseil Municipal a validé** la suppression, à compter du 1^{er} juillet 2023 d'un emploi permanent à temps non complet à 24h49 d'adjoint administratif et la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps non complet 28h49 d'adjoint administratif

DELIBERATION N°39

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{er} JUILLET 2023

Considérant qu'il appartient à chaque collectivité de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi précitée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Suite à la modification d'une durée hebdomadaire supérieure à 10 % il convient de mettre à jour le tableau des effectifs comme suit :

			Poste actuel	Suppression	Création
Filière administrative	Adjoint administratif territorial	2	1 poste à 25h00 1 poste à 24h50	1 poste à 24h49	1 poste à 28h49
	Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	2	1 poste à 35h00 1 poste à 18h00		
	Attaché territorial	1	1 Poste 35h00		

- **Le Conseil Municipal a validé à l'unanimité le nouveau tableau des effectifs pour la filière administrative**

DELIBERATION N°40

MODIFICATION DU REGLEMENT ACCUEIL DE LOISIRS (ALSH)

Madame Valérie LAMACQ adjointe en charge de l'enfant-jeunesse a informé le conseil qu'afin d'améliorer le fonctionnement du centre de loisirs et d'en fixer les règles d'organisation, il était nécessaire de mettre à jour le règlement intérieur, et notamment certains articles compte tenu du conventionnement fixant les conditions d'accueil des enfants dans les accueils de loisirs sans hébergement.

Le projet de règlement intérieur modifié avait été joint à la note de synthèse.

→ **Le Conseil Municipal a adopté** la modification du règlement intérieur du centre de loisirs de Drefféac tel que présenté à compter du 1^{er} septembre 2023.

DELIBERATION N°41

MODIFICATION DU REGLEMENT DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Madame Valérie LAMACQ adjointe en charge de l'enfant-jeunesse a informé le conseil qu'afin d'améliorer le fonctionnement de la restauration scolaire et d'en fixer les règles d'organisation, il est nécessaire de mettre à jour le règlement intérieur, et notamment certains articles.

Le projet de règlement intérieur modifié avait été joint à la note de synthèse.

Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité la modification la modification du règlement intérieur de la restauration scolaire tel que présenté à compter du 1^{er} septembre 2023

DELIBERATION N°42

MODIFICATION DU REGLEMENT DU PLAN MERCREDI / APS

Madame Valérie LAMACQ adjointe en charge de l'enfant-jeunesse a informé le conseil qu'afin d'améliorer le fonctionnement du centre de loisirs et d'en fixer les règles d'organisation, il est nécessaire de mettre à jour le règlement intérieur, et notamment certains articles compte tenu du conventionnement fixant les conditions d'accueil des enfants en périscolaire et dans le cadre du Plan mercredi.

Le projet de règlement intérieur modifié avait été joint à la note de synthèse.

Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité la modification la modification du règlement intérieur de l'APS et du plan Mercredi tel que présenté à compter du 1^{er} septembre 2023.

DELIBERATION N°43

OBJET : TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISE 2024

Monsieur Le Préfet a demandé aux collectivités de procéder au tirage au sort des jurés d'assise pour la liste préparatoire 2024.

Suivant la circulaire, le tirage au sort de six personnes à été effectué à partir de la liste générale des électeurs selon les modalités suivantes :

- un premier tirage donne le numéro de la page
- un second tirage donne la ligne et par conséquent le nom du juré.

Ont été tiré au sort :

Civilité	NOM	Prénom	préfixe matiral	NOM MARITAL	Date de naissance	Lieu de naissance	N° du département de naissance	adresse	Code Postal	VILLE
Mme	LARROQUE	Stéphanie	ep	MONFORT	23/10/1974	SAINT OUEN	93	39 Route des Moulins de Bilai	44530	DREFFEAC
Mme	BERNIER	Estelle			11/08/1978	SAINT NAZAIRE	44	133 Rendreux	44530	DREFFEAC
Mr	JOURDE	Yvan			04/08/1981	NANTES	44	8 La Clemençais	44530	DREFFEAC
Mr	PELHATE	Yvick			14/01/1974	SAINT NAZAIRE	44	44 Grande rue	44530	DREFFEAC
Mr	LOREAU	Hervé			03/06/1958	SAINT NAZAIRE	44	19 Catiho	44530	DREFFEAC
Mr	ZUCCHI	Laurent			28/12/1987	MAMERS	72	41 Route des Vignauds	44530	DREFFEAC

Fin de la séance à 22h30